

1. *Débitrice*: **Art'immo SA**, quai du Mont-Blanc 21,  
**1201 Genève**
2. *Remarques*: prestations immobilières, notamment achat, vente, courtage de biens immobiliers, à l'exception d'achats immobiliers en Suisse, architecture, entreprise générale, construction, ingénierie, aménagements extérieurs, aménagements intérieurs et décoration, commerce, importation, exportation de matériaux s'y rapportant, activités ou investissements s'y rattachant.  
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:  
1. L'état de collocation (réf. n° 1);  
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).  
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:  
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAO).  
Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1).  
Pour tout renseignement:  
Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08  
Office des faillites  
1227 Carouge  
(03654682)